

Délibération n°2026-58

Objet : Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau potable 2025

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq du mois de septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2026 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 26 Pouvoirs : 3 Suffrages exprimés : 29

Étaient présents :

David GEHANT, maire ; Gérard VASSEUR, adjoint ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Karima COEURET, adjointe; Didier MOREL, adjoint ; Mustafa BOURICHE, adjoint ; Brigitte PLAIDY, adjointe ; Marjorie HUBEAU, conseillère municipale ; Thomas CHERBAKOW, conseiller municipal ; Emmanuel LUTHRINGER, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Thierry LABUSSIÈRE, conseiller municipal ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Laëtitia LAUGIER, conseillère municipale ; Christophe SILVESTRI, conseiller municipal ; Noëlla LEDUC, conseillère municipale ; Peggy BARON, conseillère municipale ; Sophie DELORME, conseillère municipale ; Lucile FABREGAS, conseillère municipale ; Charlene SOULIE, conseillère municipale ; Francine GIAY-CHECA, conseillère municipale ; Mathieu CURNIER, conseiller municipal ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale ; Anaïs TOUBOULIC, conseillère municipale ; Jérémy MOREAU, conseiller municipal.

Étaient représentés :

M. Gérard PETEY, conseiller municipal donne procuration à Mme Brigitte PLAIDY
M. Jérémy MOREAU, conseiller municipal donne procuration à M. Jean-Michel GRES
M. Adrien NIMSGERN, conseiller municipal donne procuration à Mme Lorraine PRUNET

Absents excusés :

Gérard PETEY, Jérémy MOREAU, Adrien NIMSGERN

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Laëtitia LAUGIER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Exposé

L'article L.2224-5 du CGCT impose aux collectivités la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau potable qui doit être présenté à l'assemblée dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise également dans son article L. 2224-7 que le présent rapport et sa délibération devront être transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA qui correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement).

Accusé de réception en préfecture
N°4500400880000426-2026-01
Date de réception en préfecture : 05/10/2026

Le présent rapport, joint en annexe de cette délibération, est public et permet d'informer les usagers du service.

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la présentation et la remise du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.
- **DE RENSEIGNER** et de publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an
susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
David GEHANT



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable (RPQS)

Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260925-58-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2026

Exercice 2025 Commune de Forcalquier



Hôtel de Ville – 1, Place du Bourguet
– B.P. 40 - 04301 FORCALQUIER
Téléphone : 04.92.70.91.00 -
Télécopie : 04.92.75.06.20



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1	Caractéristiques techniques du service.....	4
1.1	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2	Mode de gestion du service.....	4
1.3	Population	6
1.4	Nombre d'abonnés.	6
1.5	Bilan des volumes 2025	7
2	Tarification de l'eau et recettes du service.	11
2.1	Modalités de tarification.	11
2.2	Facture d'eau type.	11
2.3	Recettes	14
3	Indicateurs de performance.	18
3.1	Qualité de l'eau.....	18
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.....	19
3.3	Rendement du réseau de distribution.....	21
3.4	Indice linéaire des volumes non comptés.	22
3.5	Indice linéaire de pertes en réseau.	22
3.6	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.	22
3.7	Indice d'avancement de protection des ressources en eau.	23
4	Financement des investissements.....	24
4.1	Travaux réalisés en 2025 par la commune	24
	Etudes et travaux divers hors renouvellement de réseaux	24
	Travaux de renouvellement de réseaux.....	24
4.2	État de la dette du service.	25
4.3	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	25
4.4	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	25
4.5	Opérations de coopération décentralisée.	25
5	Tableau récapitulatif des indicateurs	26
6	Evaluation des obligations du délégataire.....	28
6.1	Remise des documents prévus par le contrat de délégation de service public :	28
6.2	Objectifs de rendements du réseau :	28
6.3	Travaux à la charge du délégataire :.....	29
6.4	Vie du service.....	31

Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20200925-58-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2026

Préambule

Le 1^{er} janvier 2024, la commune de Forcalquier a confié le contrat d'affermage du service de l'eau potable à la Société des Eaux de Marseille pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

Reçu de dépôt en préfecture
004-210400883-20260925-58-2026-DE
Date de réception préfecture: 05/10/2026

Le choix du délégataire et du contrat a été approuvé par délibération du conseil municipal le 28 novembre 2023 (délibération n°2023-56)

En application de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante, la commune, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le rapport annuel 2025 a été transmis par la SEM le 30 mai 2026 en version numérique par mail et sur la plateforme Watview.

Il est conforme aux prescriptions réglementaires et comprend :

- Une présentation de la Société des Eaux de Marseille : organisation, relation clientèle, actions de communication ;
- Un rapport annuel du délégataire sur le service de l'eau : présentation générale du service, contexte législatif et réglementaire, description et évolution du patrimoine, événements marquants de l'exploitation, bilan hydraulique de l'année, analyse de la qualité, facturation aux abonnés, clientèle et volet social, travaux à prévoir, compte d'exploitation et annexes.

Conformément aux dispositions de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers.

Le RPQS comprend des indicateurs techniques, financiers et de performance tels que fixés par les annexes de l'arrêté du 2 mai 2007

Il constitue un rapport distinct du rapport d'activité du délégataire.

1 Caractéristiques techniques du service.

1.1 *Présentation du territoire desservi.*

Le service est géré au niveau communal par la commune de Forcalquier.

Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260925-58-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2026

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection du point de prélèvement (1)	☒	☐
Traitement (1)	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage (1)	☒	☐
Distribution	☒	☐

- Territoire desservi : Commune de Forcalquier.
- Existence d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) -obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants-
☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, approbation le 28 novembre 2023 ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☒ Oui, date d'approbation : 2018 ☐ Non

1.2 *Mode de gestion du service.*

Le service est exploité en délégation de service public (contrat d'affermage).

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Société des Eaux de Marseille (SEM)
- Date de début de contrat : 1^{er} janvier 2024
- Date de fin du contrat : 31 décembre 2029
- Nature exacte de la mission du prestataire :
 - La production, le transport et la distribution publique d'eau potable ;
 - La prise en charge des achats d'eau ;
 - La gestion, l'entretien, la surveillance de l'ensemble des installations nécessaires à l'exécution du service ;
 - La mise en place d'un service d'astreinte ;
 - Les travaux de renouvellement des équipements électromécaniques, des compteurs ;
 - Les travaux de branchements neufs et de renouvellement de 300 branchements plombs ;
 - Le contrôle des poteaux d'incendie ;
 - La relation avec les usagers du service ;
 - La mission de contrôle des installations privées de distribution d'eau ;
 - La tenue à jour de l'inventaire du patrimoine matériel ;
 - L'élaboration du rapport annuel technique et financier.

Principaux points contractuels 2024-2029

→ **Engagements ambitieux en matière de rendement** (89% à la fin du contrat) :

Actions renforcées en matière de recherche de fuites, de manœuvres de vanne et de sectorisation permanente ;

→ **Reconquête des ressources de la commune** pour limiter les achats d'eau et sécuriser la commune :

- Travaux sur la ressource du Beveron à la charge du délégataire dès la première année ;
- Etude portée par le délégataire pour la reconquête de la source des Arnauds ;

→ **Renouvellement des équipements renforcé** permettant de pérenniser et de mieux gérer le patrimoine de la collectivité (renouvellement des compteurs et géolocalisation, renouvellement électromécanique...), modélisation du réseau, etc... ;

→ **Maintien de la tarification progressive** à trois tranches de consommation et **ajout d'une tarification été/hiver** permettant d'encourager les économies d'eau l'été ;

→ **Renforcement du service auprès des abonnés** (nouveau point d'accueil clientèle, délais d'interventions, fonds de solidarité...) ;

→ **Suivi des engagements auprès de la collectivité** :

- Tableau de bord semestriel et présentation en comité de pilotage
- Mise en place d'un Intranet WatView

Principales dispositions du contrat concernant les travaux

- Entretien et réparations courantes	Délégataire
Travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère fonctionnel	
- Génie civil	Collectivité
- Conduites et accessoires	Délégataire
- Matériels électromécaniques	Délégataire
- Branchements	Délégataire
Travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère patrimonial	
- Conduites et accessoires	Collectivité
- Matériels électromécaniques	Délégataire
- Branchements	Collectivité
Renforcement et extension du service	
- Réalisés par la collectivité	Assistance du délégataire
- Réalisés par des tiers	Contrôle du délégataire
- Connexion et mise en service des installations neuves	Prévu

1.3 Population

Le service public d'eau potable dessert **5 309 habitants** au 31/12/2025 (5 200 au 31/12/2024).

1.4 Nombre d'abonnés.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.223-10-3 du Code de l'environnement.

Accusé de réception en préfecture
004-21614083-2025-08-2025-DE
Date de réception en préfecture : 05/10/2025

Le service public d'eau potable dessert **2 732 abonnés** au 31/12/2025 (2 697 au 31/12/2024).

Evolution du nombre d'abonnés :

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Nombre total abonnés	2634	2655	2652	2653	2697	2 7332

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **53.2 abonnés/km** au 31/12/2025 (52.94 abonnés/km au 31/12/2024).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,94 habitants/abonné au 31/12/2025 (1,93 habitants/abonné au 31/12/2024).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **116.26 m³/abonné** au 31/12/2025.

Consommation moyenne par abonné en m ³	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	151.38	146.06	132.23	130.2	127.96	126.77	121.31	125.83	125.47	123.61	127.39	110	118	116

Globalement, la consommation moyenne diminue depuis 2012 sur Forcalquier.

En 2022, la légère augmentation fut liée aux épisodes de canicule et de sécheresse, en dépit des mesures de restriction.

L'évolution des comportements et des équipements se conjuguent sans doute aussi à Forcalquier avec la mise en place de la tarification progressive.

Le dernier rapport SISPEA rapporte que la consommation domestique moyenne d'eau par an et par Français s'établit à 53 mètres cubes d'eau. En moyenne par abonné, la consommation d'eau - domestique et non domestique s'établit à 143 m3/an.

Source : rapport de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (Eaufrance et SISPEA) 2025 sur les données 2023.

1.5 Bilan des volumes 2025

→ **Période : année civile janvier 2025-décembre 2025**

Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260925-58-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2026

PRELEVEMENT SUR RESSOURCES PROPRES

Ressource	Volume produit 2020 en m ³	Volume produit 2021 en m ³	Volume produit 2022 en m ³	Volume produit 2023 en m ³	Volume produit 2024 en m ³	Volumes produit en 2025 en m ³
Source "Beuveron"	16 644	21 811	21 680	11 815	42 832	62 981
Source "Arnauds"	172 994	112 283	92 912	127 631	226 300	185 906
Puits "Viou"	69 038	96 117	64 927	109 566	76 076	65 492
Total volume	258 676	230 211	179 519	249 012	345 208	314 379

La source des Arnauds représente 43 % des volumes produits.

Le service a prélevé 314 379 m³ sur ses ressources propres, soit une diminution de 8.9 % par rapport à 2024.

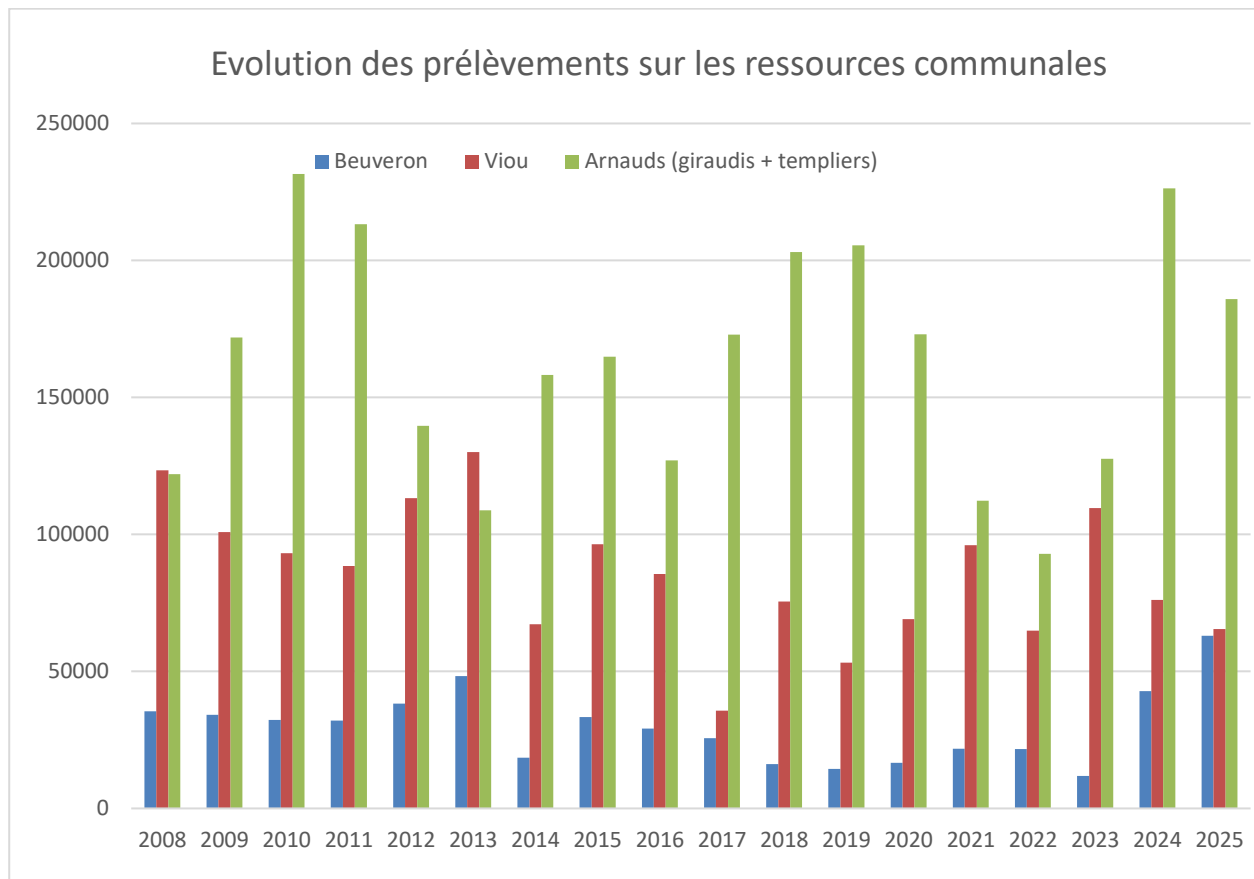
La source du Beuveron a produit 47% de volumes supplémentaires par rapport à 2024 et 190% de plus qu'en 2022. Les travaux de réhabilitation des drains terminés en juillet 2024 ont permis une réelle reconquête de la ressource.

Les volumes prélevés sur chacune des ressources varient d'une année sur l'autre en fonction des hauteurs de nappe liées aux précipitations

La baisse de production des ressources propres s'était fortement confirmée en 2022 en raison de la sécheresse. Depuis, avec les pluies et les travaux de reconquête, les ressources locales sont d'avantage sollicitées.

► Pour mémoire, la commune dispose de trois ressources en eau :

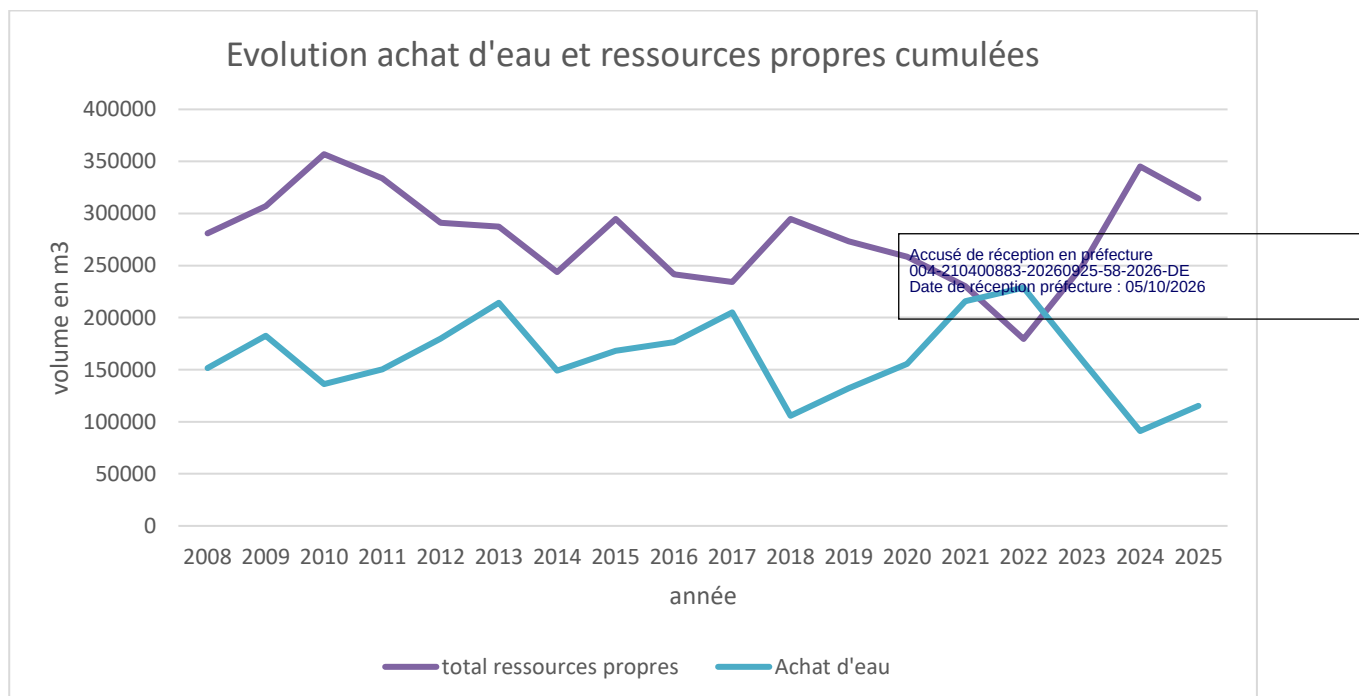
- Le captage du Viou : est constitué d'un puits équipé de pompes émergées. Il est autorisé par arrêté préfectoral n°2007-826 du 19 Avril 2007 pour un prélèvement de 720 m3/j et limité à 36 m3/h en débit instantané.
- Le captage de Beveron : l'eau de ce captage est acheminée vers le réservoir de Saint Marc via des pompes. Le captage est autorisé par arrêté préfectoral n°2007-827 du 19 Avril 2007 pour 320 m3/j et limité à 14, 4 m3/h en débit instantané.
- Le captage des Arnauds : la ressource principale de la commune. Il alimente gravitairement le réservoir de Saint Marc. Le captage est autorisé par arrêté préfectoral n°2007-828 du 19 Avril 2007 pour 1360 m3/j et limité à 57,6 m3/h en débit instantané.



ACHAT D'EAU

Les achats d'eau représentent un volume de 115 380 m³, ils ont augmenté de 26.6 % entre 2024 et 2025.

2025 a connu des épisodes climatiques très contrastés : un printemps très pluvieux mais un été caniculaire qui a nécessité des achats d'eau plus conséquents lors des pics de consommation estivaux.



→ Période : année de relève septembre 2024- septembre 2025

La période de relève est la période considérée pour calculer le rendement, soit de septembre à septembre ainsi :

Le volume pris en compte par le délégataire pour le calcul du rendement (V1) est de 314 378 m³. Il correspondant aux volumes produits sur une année de relève (de septembre à septembre), ramenés ensuite à 365j. C'est ce volume qui est pris en compte lors de la déclaration SISPEA

Total volume produit (RESSOURCES NATURELLES) en m³	Sept 2020 à Sept 2021	Sept 2021 à Sept 2022	Sept 2022 Sept 2023	Sept 2023 Sept 2024	Sept 2024 Sept 2025
	198 236	196 806	214 572	330 721	314 378

ACHAT D'EAU

Achat d'eau au SIAEP en m3	Sept 2020 Sept 2021	Sept 2021 à Sept 2022	Sept 2022 Sept 2023	Sept 2023 Sept 2024	Sept 2024 Sept 2025
	215 697	228 819	170 163	105 370	115 381

VOLUME MIS EN DISTRIBUTION

Volume produit +volume acheté : **429 759 m³**

En légère baisse (2%) par rapport à l'an dernier

VOLUME CONSOMME AUTORISE

Volume mis en distribution- pertes

Volume consommé autorisé	Sept 2019 Sept 2020	Sept 2020 Sept 2021	Sept 2021 à Sept 2022	Sept 2022 Sept 2023	Sept 2023 Sept 2024	Sept 2024 Sept 2025
	360 164	358 103	372 411	329 146	377 179	374 666

VOLUME VENDU

Volume consommations comptabilisées domestique

Volume vendu en m ³	Sept 2020 Sept 2021	Sept 2021 à Sept 2022	Sept 2022 Sept 2023	Sept 2023 Sept 2024	Sept 2024 Sept 2025
	328 156	337 838	291 838	318 930	317 745

Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260925-58-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2026

AUTRES VOLUMES

Autres volumes en m ³	Sept 2020 Sept 2021	Sept 2021 à Sept 2022	Sept 2022 à Sept 2023	Sept 2023 Sept 2024	Sept 2024 Sept 2025
Volume sans comptage	5 556	5 556	5576	14 263	9 230
Volume de service	24 375	29 007	31 732	43 969	47 691

Les **volumes sans comptage** correspondent à :

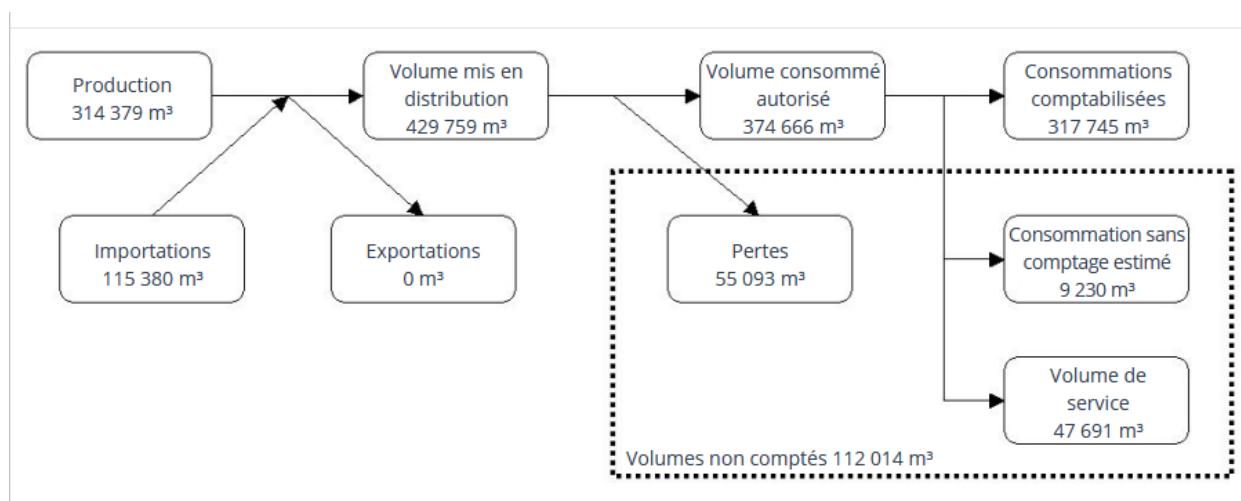
- Essais bornes à incendie
- Manoeuvre incendie
- Lavage voirie
- Chasse
- Vol d'eau

Le **volume de service** se répartit ainsi :

- Nettoyage réservoirs
- Désinfection après travaux
- Purges et lavage de conduites
- Surpresseurs et pissettes
- Analyseurs
- Le volume de service est comptabilisé dans le volume de distribution ;

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable 2025

Période de relèvement sept 2024/2025



2 Tarification de l'eau et recettes du service.

2.1 Modalités de tarification.

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les frais d'accès au service sont les suivants : 65.09 HT au 01/01/2026
60.97 € HT au 01/01/2025

Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260925-58-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2026

2.2 Facture d'eau type.

La **tarification progressive par tranche de consommation**, mise en place depuis 2013 sur la commune, est maintenue dans le contrat actuel.

La part délégataire compte donc toujours 3 tranches de consommation semestrielles, avec un tarif progressif, afin d'assurer l'accès à l'eau pour les besoins vitaux à un faible coût et d'encourager les économies d'eau. Ce tarif s'applique à tous puisque les 20 premiers m³ consommés au cours du semestre sont à tarif moindre. Le tarif s'élève ensuite progressivement en fonction des tranches. La part collectivité ne varie pas.

A cette tarification, le contrat actuel ajoute la **mise en place d'une tarification saisonnière** été/hiver afin de limiter les consommations importantes en été, période où la ressource est fragile et qui nécessite des achats d'eau.

Ainsi au 1^{er} janvier 2026, le tarif de l'eau potable s'élève à

Tarif au m ³	Part communale	Part délégataire		
		Tarif estival Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Tarif hivernal Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Tarif moyen considéré dans le RAD et RPQS
0-20 m ³ : Tranche 1. Eau dite « vitale »	0.37 € HT	0.62 € HT	0.43 € HT	0.525 € HT
21-75 m ³ : Tranche 2. Eau dite « utile »	0.37 € HT	1.3 € HT	0.98 € HT	1.14 € HT
> 75 m ³ : Tranche 3. Eau dite « de confort ».	0.37 € HT	1.61 € HT	1.22 € HT	1.415 € HT

Pour mémoire, l'irrigation d'agrément est réservée pour l'usage exclusif de l'arrosage des espaces verts et jardins avec une tranche unique de consommation basée sur la redevance de la tranche 3 ; exonérée de la redevance d'assainissement et de la pollution.

Factures types

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (**120 m³/an**) sont :

FACTURE ANNUELLE (telle que calculée par le logiciel d'informations SISPEA)

► *Moyenne des tarifs été/hiver*

Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260925-58-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2026

120 m³ selon une facture annuelle se répartissent ainsi :
20 m³ en tranche 1
55 m³ en tranche 2
45 m³ en tranche 3

Facture type	Au 01/01/2026
Part de la collectivité	
Part fixe annuelle	8.36
Part proportionnelle	44.40
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	52.76
Part du délégataire	
Part fixe annuelle	34.68
Part proportionnelle	136.88
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	171.56
Taxes et redevances	
Redevance prélèvement ressource (Agence)	8.4
Redevance consommation (Agence)	46.8
Redevance performance (Agence)	4.8
TVA 5 %	15.58
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	75.58
Total	299.9
Prix TTC au m³	2.5

► La consommation de référence prise en compte par le système d'information SISPEA est de 120 m³/an.

Mais cette facture type de 120 m³ est annuelle et ne reflète pas le coût réel **pour un abonné de Forcalquier dont la facture est semestrielle**. La tarification progressive ne s'applique donc plus dans les mêmes conditions.

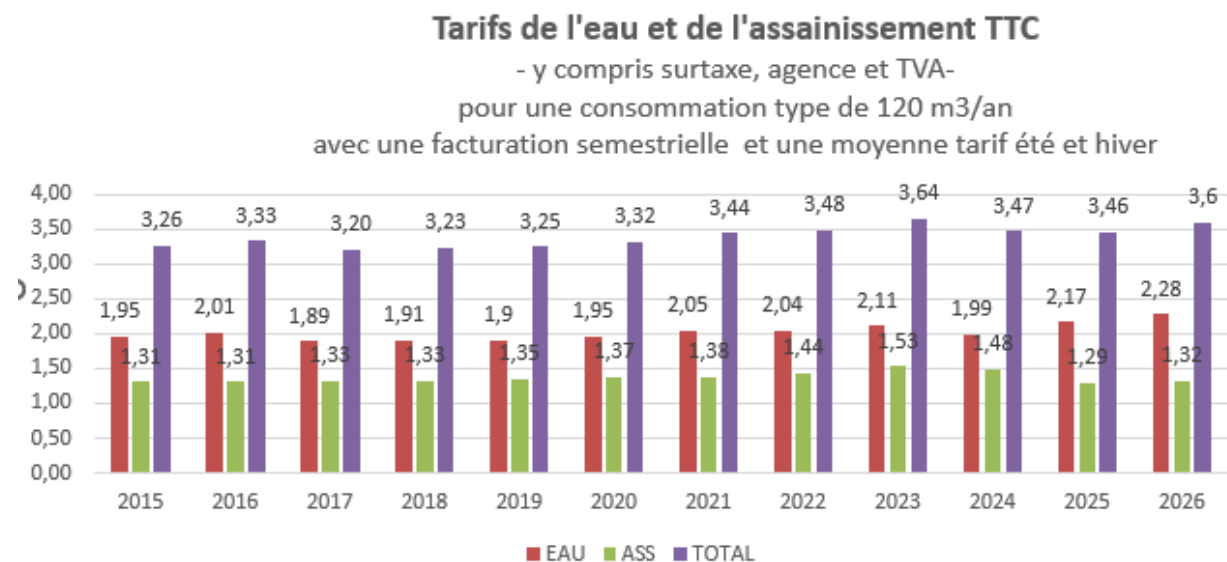
Evolution du prix de l'eau et de l'assainissement (**FACTURE SEMESTRIELLE**)

Ce sont les tarifs réellement supportés par l'abonné et tels que présentés dans le rapport du délégataire RAD

➤ *Moyenne des tarifs été/hiver*

120 m³ selon deux factures semestrielles de 60 m³ se répartissent ainsi :
 20 m³ + 20 m³ en tranche 1
 40 m³ + 40 m³ en tranche 2
 0 m³ en tranche 3

Accusé de réception en préfecture
 004-210400883-20260925-58-2026-DE
 Date de réception préfecture : 05/10/2026



Chiffres clé de la facturation 2026 Année civile

Catégorie	Facturé (O/N)	Nbre d'abonnés	Volumes consommés (m ³)	Volumes vendus (m ³)
TOUS USAGES AU COMPTEUR	O	2 454	295 377	299 352
tranche 1				108 877
tranche 2				105 669
tranche 3				84 806
ESPACES VERTS AU COMPTEUR	O	98	10 666	10 666
tranche 1				2 077
tranche 2				3 466
tranche 3				5 123
INDUSTRIELS AU COMPTEUR		2	2 197	2 197
INCENDIE AU COMPTEUR		6	373	373
DIVERS		1		
BOUCHE INCENDIE AU FORFAIT		152	5 576	5 216
ESPACES VERTS AU FORFAIT		19		
TOTAL		2 732	314 189	317 804

2.3 Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette en €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<i>Recettes vente d'eau aux usagers (surtaxe)</i>	205 132	143 764	130 448	124 333	123 443	154 900
Recettes liées aux travaux						
Contribution exceptionnelle du budget général						
Autres recettes						5 320.20
Total des recettes	205 132	143 764	130 448	124 333	123 443	160 220

Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20240925-58-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2026

La surtaxe communale perçue par la commune est fonction des volumes distribués et vendus. Elle est reversée à la commune par le délégataire habituellement à raison de 2 factures par an, soit une par semestre. Un glissement de facturation s'était opéré entre 2019 et 2020 ; ainsi le montant affiché pour 2020 correspond à 3 semestres au lieu de 2.

Recettes de l'exploitant :

Type de recette en €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes vente d'eau aux usagers	392 845	410 569	406 720	388 960	385 579	410 354
Collectivités et autres organismes publics*(surtaxe)	212 719	211 020	214 563	190 429	233 405	282 409
Recettes liées aux travaux**	13 611	11 522	35 783	13 833	107 989	21 856
Autres recettes (préciser) ***	17 028	35 454	24 147	18 523	25 977	33 504
Total autres recettes						
Total des recettes	636 203	668 565	681 213	611 745	752 950	748 123

*Les « recettes « collectivités et autres organismes publics » correspondent notamment à la surtaxe, reversée ensuite à la commune (section charge du bilan d'exploitation du délégataire).

**Les « recettes liées aux travaux » (travaux exécutés à titre exclusif) correspondent aux rémunérations pour les travaux de pose de nouveaux branchements ou compteurs et qui sont refacturés aux abonnés.

***Les « autres recettes » (produits accessoires) correspondent aux travaux effectués pour le compte de la commune.

Compte d'exploitation SEM Extrait du RAD 2025

Euros	2024 (€)	2025 (€)	%
PRODUITS	752 950	748 123	-0,64
1-EXPLOITATION DU SERVICE	385 579	282 409	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	233 405	282 409	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	107 989	21 856	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	25 977	33 504	
CHARGES	826 563	1 010 779	22,29
1-PERSONNEL	113 368	124 619	
2-CHARGES DE PRODUCTION	141 482	297 415	
2.1-Energie électrique	26 348	15 623	
2.2-Achats d'eau	109 725	275 814	
2.3-Produits de traitement	5 409	5 978	
3-ANALYSES	6 161	6 153	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	173 585	160 614	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	14 054	11 430	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	103 919	68 535	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	3 503	3 973	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	33 991	25 321	
6.3-Informatique	28 068	12 761	
6.4-Assurances	1 764	722	
6.5-Locaux	11 978	10 312	
6.6-Autres	24 613	15 447	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	5 916	2 846	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	233 405	282 409	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	25 633	26 048	
11.1 Garantie de continuité			
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	25 633	26 048	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	7 847	28 003	

Accusé de réception en préfecture
004-210400888-20260925-58-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2026

Euros	2024 (€)	2025 (€)	%
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels	3 149	26 614	
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	4 698	1 389	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECouvrABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT	1 194	2 706	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 73 613	- 262 656	-256,81
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 73 613	- 262 656	-256,81

(1) Dont Collectivité :	130 451	135 020
(2) Y compris redevance prélèvement	11 199	9 234
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.	0	0

Les charges inscrites dans le compte d'exploitation sont soit directement imputables au contrat, soit correspondent à une quote-part, imputables au contrat, des charges indirectes communes à plusieurs contrats.

Les différentes rubriques sont détaillées ainsi :

PRODUITS :

Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260925-58-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2026

Exploitation du service : part variable et redevances facturées aux abonnés.

Collectivité et autres organismes publics : Il s'agit des produits perçus pour le compte de la collectivité (surtaxe). Ce produit est ensuite reversé à la commune et apparaît donc également en charge (rubrique collectivités et autres organismes publics).

L'augmentation est liée à la progression de volumes vendus et à la mise en place de nouvelles redevances de l'agence de l'eau.

Travaux attribués à titre exclusif

Il s'agit du montant des travaux refacturés aux abonnés de la collectivité. Ce montant a connu une forte hausse exceptionnelle en 2024 (107 989 €) en raison de nombreuses concessions nouvelles notamment liées aux travaux de renouvellement du réseau lotissement St Promasse portés par la commune.

La valeur 2025 revient à la normale.

Produits accessoires

Ce poste comprend la rémunération du délégataire au titre des frais de recouvrement et des frais d'accès au service, ainsi que les frais de prestations de service diverses. Ces produits sont accessoires au contrat mais sont liés par nature au contrat.

CHARGES :

Personnel :

Cette charge est ventilée sur chaque contrat en fonction d'un « coefficient d'activité » déterminé par territoire.

Ce poste est en hausse de 9% par rapport à 2024.

La SEM indique une plus forte mobilisation des agents pour les recherches de fuites et la mise en œuvre du nouveau réservoir.

Les charges « autres dépenses d'exploitation » ;

Achats d'eau :

Comme dans l'ancien contrat, la SEM prend en charge les achats d'eau au SIAEP.

Pour mémoire, les achats d'eau représentent les charges suivantes pour le délégataire :

Cf ; Compte d'exploitation SEM

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Achats d'eau au SIAEP en €	181 849	147 147	169 324	333 034	109 725	275 814

Tel que prévu au contrat, ces achats sont comptablement majorés de 5% pour « peine et soins ».

Le montant 2025 comprend la facturation des volumes 2024 (pour 160 000 €)

Une augmentation de 151 % est constatée entre 2024 et 2025

Elle n'est pas liée à l'augmentation des volumes d'achats d'eau, mais bien à l'augmentation du tarif appliqué par le SIAEP.

► A noter : Le compte prévisionnel d'exploitation, en annexe du contrat, prévoit une dépense pour achat d'eau de 226 085 € en 2024 qui diminue progressivement jusqu'à atteindre 85 598 € en fin de contrat en 2029.

Document communiqué en préfecture
004-210400883-20260925-58-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2026

Le délégataire et la commune interpellent depuis plusieurs années le SIAEP pour obtenir des explications quant à l'évolution et à la constitution des tarifs du SIAEP, sans réponse à ce jour.

Impayés

Le délégataire fait état des données suivantes

Au titre de l'année N-1 au 31/12 N	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant des impayés	13 220.06	11 783.14	12 035.47	19 816.34	9 235.42	24 116.27
CA TTC facturé	578 462.94	629 697.4	645 903.67	665 023.83	605 093.26	676 063
Taux d'impayé	2.29%	1.87%	1.86 %	2.98 %	1.53 %	3.58%

Le taux d'impayés pour l'eau potable est de 3.58%.

Il correspond au montant des impayés de 24 116.27 € par rapport au chiffre d'affaires de 676 063 € TTC.

Entrent dans cette catégorie les factures non payées ainsi que les factures partiellement payées.

3 Indicateurs de performance.

3.1 Qualité de l'eau

L'eau produite et distribuée est analysée régulièrement d'une part par l'Agence régionale de la santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique, et d'autre part dans le cadre de l'auto surveillance du délégataire (laboratoire CARSO).

Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260925-58-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2026

En 2025 :

- 51 analyses bactériologiques ont été réalisées dont 33 en autocontrôle et 18 par l'ARS.
- 69 analyses physico-chimiques ont été réalisées dont 41 en autocontrôle et 28 par l'ARS.

2 dépassements ponctuels de la limite de qualité pour la turbidité ont été enregistrés : le 04/08/25 à sortie de la chloration du Viou (9 NFU) et le 20/11/25 en sortie du réservoir St Marc (2,3 NFU). Ces non conformités ont rapidement été invalidées.

Par ailleurs un dépassement de la limite de qualité en plomb a été enregistré mais concernait en fait une partie privative. Les travaux ont rapidement été menés, de concert avec le propriétaire, la commune, son délégataire et l'ARS.

Seules les analyses ARS sont prises en compte dans le calcul des indicateurs.

Analyses	Nombre de prélèvement	Taux de conformité	Nombre de prélèvement	Taux de conformité	Nombre de prélèvement	Taux de conformité
	Exercice 2023	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2024	Exercice 2025	Exercice 2025
Bactériologiques	18	100%	18	100%	18	88.9%
Physico-chimiques	30	96.4%	26	100%	28	82.1%

La qualité de l'eau distribuée passe par l'entretien des réservoirs (désinfection suivie d'une analyse de contrôle) réalisé comme suit pour cette année :

CES	500	m ³	23/10/2025
réservoir des Trinitaires	3500	m ³	25/11/2025 et 27/11/2025
Beveron	10	m ³	report en 2026 du fait des conditions météorologiques défavorables.
Beveron	100	m ³	report en 2026 du fait des conditions météorologiques défavorables.

L'application du plan VIGIPIRATE au domaine spécifique de l'eau est présentée.

Aucun changement notable n'est à signaler depuis l'édition 2016 :

- Les points de captage (Viou, Beveron) et le réservoir St Marc sont équipés de dispositifs anti –intrusion raccordés au centre de télégestion qui fonctionne 24h/24h.
- La quantité de chlore et de produits coagulants est suivie en temps réel.
- La consigne de sur-chloration qui vise à maintenir une concentration de chlore libre de 0.3mg/l en sortie de réservoirs et de 0.1 mg/l en tout point du réseau est déjà appliquée

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points) Accusé de réception en préfecture 004-210400883-20260925-58-2026-DE Date de réception préfecture : 05/10/2026			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	OUI	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	110

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A et B ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

parties A et B ci-dessous
004-210400883-20260925-58-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2026

3.3 Rendement du réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service.

► **Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.**

Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260925-58-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2026

Mode de calcul (extrait RAD 2025) p 51

VP 063 : Volume comptabilisé domestique
VP 201 : Volume comptabilisé non domestique
VP 221 : Volumes eau consommateurs sans comptage
VP 220 : Volumes eau de service du réseau
VP 061 : Volume eau vendus en gros
VP 059 : Volumes eau produits
VP 060 : Volumes eau achetés en gros

	2021	2022	2023	2024	2025
VP 063				318 930	317 745
VP 201				17	0
VP 221				14 263	9 230
VP 220				43 969	47 691
VP 061				0	0
VP 059				330 721	314 378
VP 060				105 370	115 381
Résultat				86,49	87,18

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également **rendement primaire** du réseau) vaut :

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Rendement du réseau	85.47%	86.51%	87.47%	85.55 %	86.49%	87.2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	19.85	19,72	20.51	18.13	20.29	19.99
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	79.9%	79.%	79.4%	75.9%	73.1%	73.9%

3.4 Indice linéaire des volumes non comptés.

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés.

► Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la **politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.**

Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260925-58-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2026

Mode de calcul

$(V \text{ mis en distribution} - V \text{ comptabilisé}) / \text{Longueur du réseau de desserte} / 365 \text{ ou } 366$ $V = \text{volume } V \text{ mis en distribution} = V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros} - V \text{ vendu en gros}$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **6 m³/j/km** (6.3 en 2024).

3.5 Indice linéaire de pertes en réseau.

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.

► Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la **politique de maintenance et de renouvellement** du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Mode de calcul

$(V \text{ mis en distribution} - V \text{ consommé autorisé}) / \text{Longueur du réseau de desserte} / 365 \text{ ou } 366$ $V = \text{volume } V \text{ mis en distribution} = V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros} - V \text{ vendu en gros}$ $V \text{ consommé autorisé} = V \text{ comptabilisé} + V \text{ consommateurs sans comptage} + V \text{ de service du réseau}$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de **2.9 m³/j//km** (3.2 en 2024).

3.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Cet indice n'est pas à renseigner par le fermier. Il doit être calculé par la commune

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Au cours des 5 dernières années, un linéaire de 1.43 km de réseau a été renouvelé par la commune.

Pour l'année 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable reste à 0,26%. ;

3.7 Indice d'avancement de protection des ressources en eau.

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260925-58-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2026

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 80%

Pour calculer cet indice, le délégataire tient compte des volumes prélevés sur l'ensemble des sites qui alimentent la commune.

Cet indice de protection permet d'évaluer le **niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des points de prélèvements dans le milieu naturel.**

- SIAEP Mane- Forcalquier : 40%
- Captage des Arnauds : 80 %, ce qui correspond à un arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes, travaux réalisés)
- Source du Beveron : 80 %
- Puit du Viou : 80 %

Pour mémoire, un niveau de 100 % correspond à un arrêté préfectoral complètement mis en œuvre avec une procédure de suivi.

4 Financement des investissements

4.1 Travaux réalisés en 2025 par la commune

Etudes et travaux divers hors renouvellement de réseaux

Désignation	Montant € HT	Montant € TTC
Travaux réservoir Beuveron	3 980	4 776
MOE réservoir	15 639.9	18 768
CSPS et CT réservoir	5 385	6 462
DGD lot 2	3 436	4 123.2
Supervision geotech réservoir	7 000	8 400
Enfouissement réseaux réservoir	3 757.39	4 508
Sous-traitant réservoir	5 125	6 150
Travaux source Arnauds	15 522	18 626.4
Total	59 845.29	71 814

Travaux de renouvellement de réseaux

Désignation	Montant € HT	Montant € TTC
Réseau AEP St Promasse 312 ml	63 589.03	76 306.84
Réseau quartier St Marc 25 ml	10 230	12 276
Réseau Casimir Caire 198 ml	56 641.17	67 969.4
Total linéaire renouvelé 535 ml	130 460	156 552 €

Mise en service du réservoir des Trinitaires

L'année 2025 est marquée par la mise en service du nouveau réservoir des Trinitaires (inauguré en mai 2025), travaux portés par la commune de Forcalquier.

L'abandon définitif de l'ancien réservoir St Marc ne sera effectif qu'après un recul nécessaire d'une année pleine permettant d'assurer la bonne gestion des réserves et le bon fonctionnement hydraulique de la nouvelle installation des Trinitaires.





Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260925-58-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2026

4.2 État de la dette du service.

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 016 831.78

4.3 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Le RAD identifie les travaux à prévoir, hiérarchisés, à court terme et moyen terme et accompagnés d'éléments budgétaires.

4.4 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Pour l'année 2025, la sommes des abandons de créances à fonds de solidarité est de 0 €

4.5 Opérations de coopération décentralisée.

Néant

5 Tableau récapitulatif des indicateurs

Code fiche In- dicateur	Libellé	Produc- tion de l'Infor- mation	Mesure (unité) ou texte	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Valeur 2025
Indicateurs descriptifs des services							Accusé de réception en pr 004-210400883-20260925 Date de réception préfectu	
D102.0	Prix TTC du service de l'eau au m3 pour 120 m3	Déléga- taire	Euros / m3				1,99	2,17
D151.0	Délai maximal d'ou- verture des branche- ments pour les nou- veaux abonnés défi- ni par le service	Déléga- taire	Jours				8	8
Indicateurs de performance								
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Déléga- taire	%				1,53	3,58
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	Collectivi- té	Habitants desservis					5 309
P101.1	Taux De Conformité des analyses bacté- riologiques ARS	ARS	%				100	Attente ARS
P102.1	Taux De Conformité des analyses physi- co-chimiques ARS	ARS	%				100	Attente ARS
P103.2	Indice de connais- sance et de gestion patrimoniale des ré- seaux d'eau potable	Déléga- taire	Points				110	110
P104.3	Rendement du ré- seau de distribution	Déléga- taire	%				86,49	87,18
P105.3	Indice Linéaire des volumes non comp- tés	Déléga- taire	m3 / km / jour				6,3	5,98
P106.3	Indice Linéaire de pertes en réseau	Déléga- taire	m3 / km / jour				3,17	2,94

Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260925-58-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2026

Code fiche In- dicateur	Libellé	Produc- tion de l'Infor- mation	Mesure (unité) ou texte	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Valeur 2025
P107.2	Taux moyen de re- nouvellement des réseaux	Collectivi- té	%					0,06
P108.3	Indice d'avancement de protection de la ressource en eau	Collectivi- té	%				89	Attente 0,25
P109.0	Montant des aban- dons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Collectivi- té	Euros / m3				0,001	0,002
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non pro- grammées	Déléga- taire	Unités / millier d'abon- nés				4,45	1,46
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ou- verture des branche- ments pour les nou- veaux abonnés défi- ni par le service	Déléga- taire	%				100	98
P155.1	Taux de réclamation	Déléga- taire	Unités / millier d'abon- nés				0,74	0,37
ILC	Indice linéaire de consommation		m3 / km / jour				20,29	19,99
DC184	Montant HT des re- cettes liées à la fac- turation pour l'an- née N hors travaux		Euros					726 267

Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260510-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2026

6 Evaluation des obligations du délégataire.

6.1 Remise des documents prévus par le contrat de délégation de service public :

Objet	Obligation contractuelle	Commentaires pour 2025
Inventaires des installations	Selon l'article 27.2, l'inventaire initial doit être remis à la commune dans les 6 mois.	L'inventaire a été remis à la commune lors de la réunion SEM du 15 mars 2024. Accusé de réception en préfecture 00134040083-20240315-581026-05 Date de réception préfecture : 05/10/2024
Rapport annuel du délégataire	Selon l'article 99, le délégataire doit remettre avant le 1 ^{er} juin le rapport annuel.	Le rapport annuel a bien été remis le 30 mai 2026 en version numérique. Son contenu répond aux engagements du contrat.
Modélisation des réseaux	A réaliser sous trois mois après la prise d'effet du contrat	Modélisation effectuée et présentée en copil en mars 2024. Elle est mise à jour chaque année
Contrôle du rendement du réseau	Selon l'article 99.2 du contrat, le rapport annuel doit présenter la synthèse des calculs et résultats.	Ces calculs et résultats sont bien présentés dans le RAD. Les volumes sont bien mesurés à partir de compteurs.
Lutte contre l'incendie	Selon l'article 57 du contrat, le délégataire doit remettre chaque année un rapport de contrôle des bornes à incendie dont le coût est à supporter par la collectivité.	Une liste a été remise par la SEM en 2025. Elle mentionne les différentes anomalies constatées et propose un devis pour la réhabilitation des bornes concernées. La commune a transmis ce rapport au SDIS 04.

6.2 Objectifs de rendements du réseau :

Le contrat prévoit un rendement de 89 % à la fin du contrat.

Année	Ancien contrat											Contrat actuel	
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement calculé en %	75.7	78.9	74.5	80.86	80.52	87.3	89.52	85.47	86.51	87.47	85.55	86.49 %	87.2%

En 2025, le rendement calculé est de 87.2%.

Forcalquier répond ainsi aux obligations règlementaires issues du Grenelle II.

Ce rendement repose sur une importante recherche de fuites, le délégataire étant engagé à :

- Effectuer une recherche de fuite de 8,6 km par an, soit 100 % du linéaire sur la durée du contrat ;
- Poser 30 prélocalisateurs mobiles (effectué le 15 avril 2024) ;
- Poser 30 prélocalisateurs fixes communicants (effectué le 15 avril 2024) ;
- Créer deux points de sectorisation permanente dès la première année (effectué en 2025).

Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260925-58-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2026

En 2025, avec l'amélioration de la sectorisation permanente et les prélocalisateurs mis en place, on note une amélioration continue du rendement.

6.3 Travaux à la charge du délégataire :

En 2025 le délégataire a procédé aux travaux suivants :

- **Mise en service de 2 points de sectorisation** au réservoir St Marc
- **Mise en place de 26 prélocalisateurs acoustiques** déployés notamment en centre ancien et sur des points stratégiques pour améliorer la recherche de fuites.
- **11 prélocalisateurs** ont également été déployés sur le secteur de la Chêneraie, sur un réseau difficile d'accès.
- **Etude pour la reconquête de la source des Arnauds**
Suite à l'étude approfondie de la galerie par des spéléologues prévue au contrat, et remise à la collectivité en 2024, le fraissage de la canalisation d'adduction a été réalisée en juillet 2025.



La liste des équipements renouvelés au cours de l'année au titre du renouvellement patrimonial est présentée en p 37 du RAD.

Le montant total engagé par le délégataire en 2025 est de 10 741 HT.

Synthèse renouvellement fonctionnel

La liste des équipements renouvelés au cours de l'année au titre du renouvellement patrimonial est présentée en p 37 du RAD.

Le montant total engagé par le délégataire en 2025 est de 339 HT.

Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260925-58-2026-DE
renouvellement patrimonial

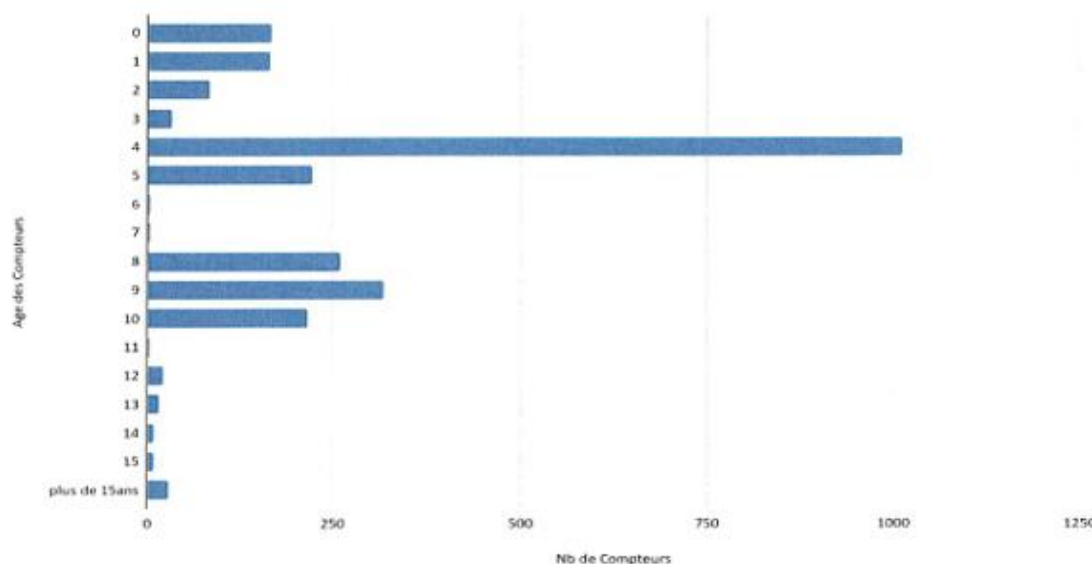
Etat d'avancement des remplacements de compteurs :

➤ Il est prévu qu'en fin de contrat, le parc de compteurs remis à la collectivité ne comporte pas de compteurs de plus de 10 ans et présente un âge moyen de 8 ans.

En 2025, 240 compteurs ont été renouvelés pour vétusté, un total de 2560 compteurs.

Pyramide des âges des compteurs au 31/12/2025

Age moyen : 5.5 ans



Bornes à incendie.

Le contrat prévoit la vérification annuelle de l'ensemble des bornes à incendie de la commune par le délégataire. Cette prestation fait l'objet d'une facturation à part.

Chaque année, ce recensement accompagné d'un procès-verbal pour chaque borne est remis à la commune. En fonction des anomalies constatées, la commune programme les travaux nécessaires sur l'exercice suivant.

Ces prestations et travaux sont imputés sur le budget principal.

6.4 Vie du service

En plus des réunions techniques de travail, 2 **comités de pilotage SEM/commune de Forcalquier** se sont tenus (28 mars 2025 et 15 décembre 2025).

Ces COPIL ont permis de suivre précisément l'état d'avancement des obligations contractuelles du délégataire et de programmer les actions à venir.

Ils ont donné lieu à des présentations et comptes-rendus détaillés présentés en annexe.

Adresse de l'acceptation en préfecture
004-210400883-20260925-58-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2026

CF Annexe 1 : Rapport semestriel 1 Eau et Assainissement

CF Annexe 2 : Rapport semestriel 2 Eau et Assainissement

Au cours de l'année 2025 :

- 18 km de canalisation et branchement ont été inspectés
- 18 km de recherche de fuites par prélocalisateurs
- 6 fuites/compteurs branchements ont été détectées

Les événements rencontrés sur les stations et réseaux et les interventions réalisées au cours de l'année sont par ailleurs bien mentionnés, datés et localisés dans le RAD (p 40 à 43).

Plus particulièrement, une vague de chaleur durant l'été 2025 a nécessité l'activation d'une cellule de crise (suivi quotidien des volumes produits, soutien à la production à la station de la Laye, maintenance renforcée pour le lavage des filtres notamment).

Instructions et enquêtes : (p 70)

Dossiers des permis de construire : 19

Permis d'aménager : 0

Certificats d'urbanisme et divers : 6

Déclarations préalables : 6

Concessions nouvelles : 12

Nombre de fuites réparées : 41